

MAIRIE  
DE LESCURE  
D'ALBIGEOIS  
81380

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 25

Date de convocation :

13/02/2024

Date d'affichage :

13/02/2024

Numéro :

03/2024

Le 19 février 2024, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE.

**Absents excusés représentés :** Bernard DELBRUEL (E.CLAVERIE) – Marie LACAN (N.FACCA) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Bénédicte CATHALAU (X.PETIT) – Kadour SAMET (D.DERRAC).

**Absent non excusé non représenté :** Francis SALABERT – GUY INTRAN

**Secrétaire de séance :** Claudette ROUQUETTE-BAULES

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION AT N°44  
POUR L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE SERAYOL HAUT**

Dans le cadre de la construction de la salle multisports, des travaux d'aménagement du chemin de Sérayol-Haut, pour la réalisation d'une voie de circulation douce et d'un trottoir ont été entrepris sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération en qualité de gestionnaire de la voirie.

Pour réaliser ces travaux, il a été nécessaire d'augmenter l'emprise de la voirie existante et notamment d'utiliser une bande de terrain correspondant à une partie de la parcelle cadastrée section AT n° 44.

À cette fin, la commune a proposé à Madame Claudie BARDIÈRE épouse FRÉZOULS, propriétaire, d'acquérir une partie de sa parcelle cadastrée section AT n°44 d'une contenance de 82 m<sup>2</sup>. Elle a ainsi donné son accord de cession, par courrier du 15 janvier 2019 pour une vente au prix de à 18 €/m<sup>2</sup> avec en sus les travaux suivants à réaliser par la commune :

- Réaliser un mur avec clôture,
- Réaliser un portail,
- Reprendre la rampe d'accès au garage.

Ces travaux sont estimés à un montant de 15 734,15 €

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'acquisition de cette portion de terrain d'une contenance de 82 m<sup>2</sup> au prix de vente de 18 €/m<sup>2</sup> d'une part et avec la contrepartie des travaux désignés ci-dessus à charge de la commune d'autre part.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2241-1 et suivants,
- Entendu l'exposé ci-dessus,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **AUTORISE** l'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée section AT n°44p, d'une contenance de 82 m<sup>2</sup>, située chemin de Sérayol Haut, propriété de Madame Claudie BARDIÈRE épouse FRÉZOULS, en contrepartie de :
  - la vente au prix de 18 €/m<sup>2</sup>, soit pour 82 m<sup>2</sup>, 1476 €,
  - la réalisation par la commune des travaux suivants :
    - Réaliser un mur avec clôture,
    - Réaliser un portail
    - Reprendre la rampe d'accès au garage,
- **PRÉCISE** que les frais de notaires et de géomètres sont à la charge de la commune.

- **INDIQUE** que cette portion de la parcelle sera intégrée au domaine public communal en tant qu'accessoire de la voie dénommée chemin de Sérayol-haut et mis à disposition de l'Agglomération gestionnaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition dont l'acte notarié.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ :**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire**

**Elisabeth CLAVERIE**

**Le Secrétaire de séance**

**Claudette ROUQUETTE-BAULES**

